
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

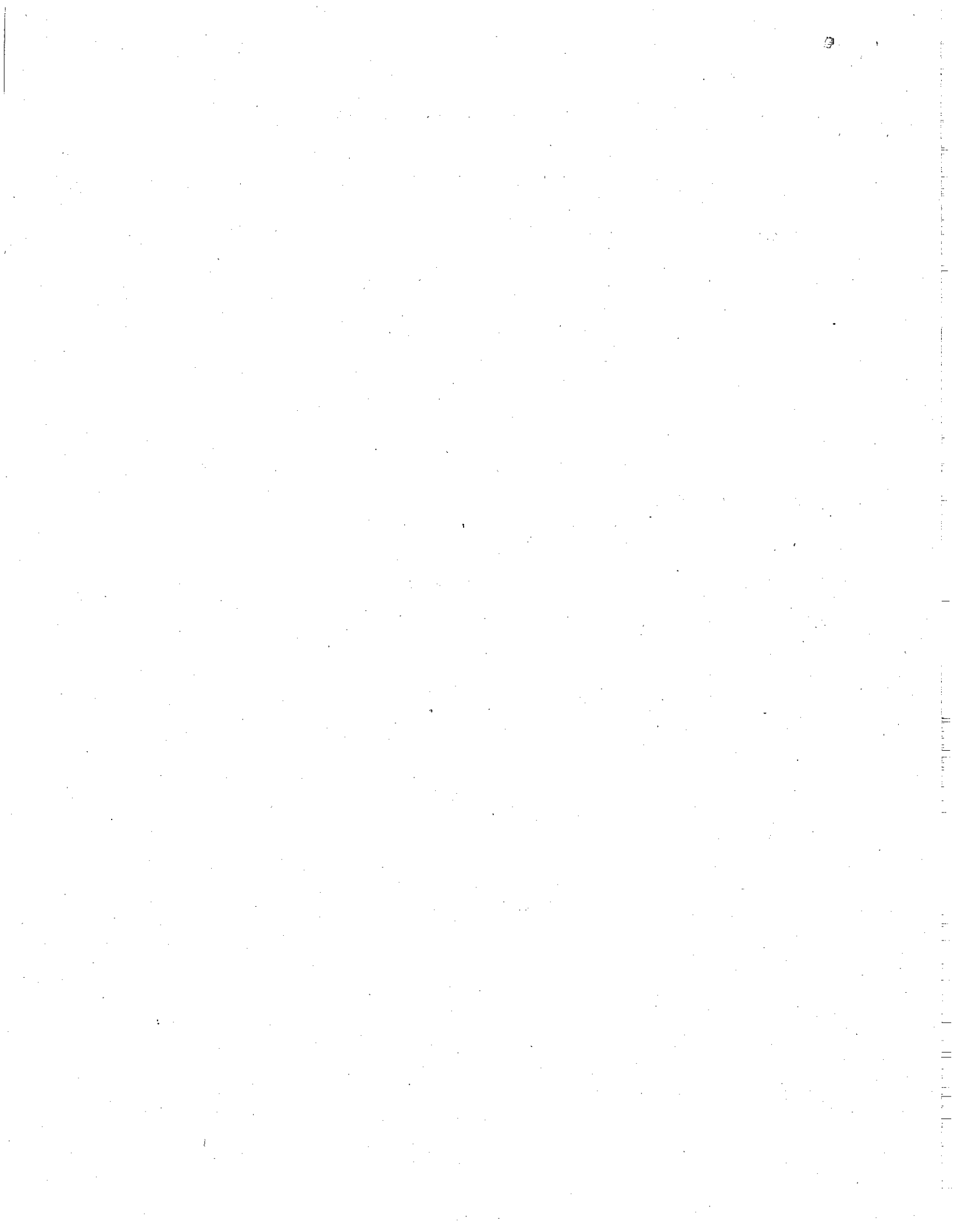
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien de Saint-Valentin sur le
territoire de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
par Venterre NRG inc.**

Dossier 3211-12-157

Le 28 octobre 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de Saint-Valentin sur le territoire de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu par Venterre NRG inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-05-05	Réception de l'avis de projet
2008-05-12	Délivrance de la directive
2010-02-16	Réception de l'étude d'impact
2010-04-19	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-07-13	Réception des réponses aux questions et commentaires
2010-08-09	Transmission de la 2 ^e série de questions et commentaires
2010-08-29	Réception des réponses à la 2 ^e série de questions et commentaires
2010-10-25	Transmission de la 3 ^e série de questions et commentaires
2010-10-28	Réception des réponses à la 3 ^e série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet du parc éolien de Saint-Valentin de Venterre NRG inc. a été sélectionné par Hydro-Québec Distribution dans le cadre du second appel d'offres.

Venterre NRG inc. est originalement une entreprise en participation formée par Canadian Hydro Developers Inc. (CHD) et Air Energy TCI Inc., une filiale de TCI Renewables Limited. CHD a été acquis par l'entreprise TransAlta le 5 octobre dernier.

Le projet du parc éolien de Saint-Valentin aura une puissance installée de 51,8 MW produite par des éoliennes Enercon, soit 19 éoliennes de 2 MW et 6 éoliennes de 2.3MW. L'évaluation environnementale présentée dans l'étude d'impact porte sur une configuration de 25 éoliennes, mais inclut trois positions alternatives.

Le projet nécessitera également la construction de nouveaux chemins et l'amélioration de certains chemins déjà existants. Le réseau électrique sera en partie souterrain et en partie aérien, et convergera vers le poste de raccordement situé dans le secteur nord-ouest du domaine.

Le domaine du projet est situé près de Saint-Valentin, dans les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville. Les installations occuperont une superficie totale approximative de 31 ha, entièrement en terres privées. Venterre NRG inc. estime que le projet coûtera environ 150 millions de dollars. Il impliquera, dans toutes les phases du développement à la construction, environ 200 travailleurs. Environ six emplois sont prévus lors de l'exploitation du parc. La date de mise en service est prévue pour décembre 2012.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Centre des services partagés du Québec;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

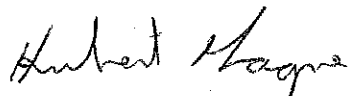
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VENTERRE. *Parc éolien de Saint-Valentin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par Hélimax, janvier 2010, 238 pages;
- VENTERRE. *Parc éolien de Saint-Valentin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Cartes et photomontages*, par Hélimax, janvier 2010, pagination multiple;
- VENTERRE. *Parc éolien de Saint-Valentin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Annexes*, par Hélimax, janvier 2010, pagination multiple;
- VENTERRE. *Parc éolien de Saint-Valentin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Modifications apportées au projet et réponses aux questions et commentaires*, par Hélimax, juillet 2010, 61 pages et 4 annexes;
- VENTERRE. *Parc éolien de Saint-Valentin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 – Réponses aux questions et commentaires sur le Volume 4*, par Hélimax, septembre 2010, 24 pages et 5 annexes;
- VENTERRE. *Parc éolien de Saint-Valentin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 6 – Réponses aux questions et commentaires sur le Volume 5*, par Hélimax, octobre 2010, 11 pages et 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et les organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 12 mai 2008. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hubert Gagné, M.Sc.géogr.
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre